



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 51/14
au Conseil Communal

**En réponse au postulat de Madame Giovanna Bachmann
"sur les horaires des déchetteries situées sur le territoire
de Prangins"**

Cyrille Perret, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond, par le présent rapport, au postulat de Madame Giovanna Bachmann, déposé à la séance du Conseil communal du 20 février 2014. Ce postulat concerne "les horaires des déchetteries situées sur le territoire de Prangins".

1. Pour la déchetterie située à la Voirie

La postulante demande d'étendre les jours d'ouverture de cette déchetterie provisoire. Pour rappel, ce lieu de dépôt pour **les objets encombrants** est ouvert tous les mercredis de 14h. 00 à 19h. 00 et un samedi sur deux de 10h. 00 à 12h. 00 et de 13h. 30 à 16h. 00. A la lecture du postulat, il apparaît que son auteure fait l'impasse sur l'ouverture du mercredi.

A ce titre, pour répondre aux préoccupations de la population quant à l'accessibilité à la déchetterie provisoire de la Voirie, la Municipalité a décidé d'ouvrir la déchetterie tous les mercredis de 14h. 00 à 19h. 00 et ceci dès le 1^{er} janvier dernier (en 2013, un mercredi sur deux).

En outre, la déchetterie du Curson est ouverte du lundi matin dès 07h. 00 au samedi 16h. 30 non-stop. Certes, les déchets encombrants y sont proscrits.

Toutefois, la Municipalité considère que pour les déchets encombrants, l'amplitude horaire à la Voirie répond aux besoins de la population dans la configuration provisoire qui nous occupe.

L'Exécutif précise que les heures d'ouverture des déchetteries seront revues dès le 1^{er} janvier 2015 en fonction de l'ouverture probable de la déchetterie "En Messerin".

2. Pour la déchetterie du Bois-des-Ages (végétaux)

La postulante demande que la déchetterie pour les végétaux soit ouverte tous les jours du 1^{er} mars au 31 octobre de 17h. 30 à 19h. 00 et le samedi jusqu'à 17 heures. L'auteure du postulat évoque un problème de gazon et de pluie pour étayer sa demande. La Municipalité n'entend pas modifier de façon significative l'amplitude horaire du Bois-des-Ages à la lecture de cet argumentaire. Toutefois, pour répondre en partie au postulat de Madame Giovanna Bachmann, la Municipalité a décidé d'ouvrir la déchetterie du Bois-des-Ages tous les samedis jusqu'à 17 heures et ceci du 1^{er} mars au 31 octobre 2014.

3. Conteneur pour plastique

Il n'y pas de filière de recyclage pour le plastique contrairement au PET (la SADEC étudie une filière praticable pour les communes), en clair, les plastiques doivent être jetés dans les sacs taxés. Néanmoins, la Municipalité dans le cadre de la récupération des déchets méthanisables met à disposition (déchetterie du Curson) un récipient pour débarrasser les sacs plastiques qui contenaient des déchets de cuisine. Par ailleurs, un container pour le plastique est à disposition à la déchetterie de la Voirie. Ce dispositif est à bien plaisir. A ce titre, la Municipalité tend ainsi à répondre au mieux à la demande de la population.

4. Généralités

L'extension des heures d'ouverture demandée dans le postulat engendrerait bien entendu des coûts supplémentaires pour la commune en termes d'heure de compensation pour les collaborateurs de la Voirie (216 heures).

Enfin, la postulante affirme *que les citoyens paient plus cher pour leurs déchets sans recevoir de contrepartie*. Il s'agit ici de nuancer ce propos.

La politique municipale en la matière est de mettre tout en œuvre pour faciliter le tri des déchets dans une configuration pour le moins difficile. L'ouverture probable d'une nouvelle déchetterie au lieu-dit *En Messerin* sera de nature à régler les nombreux problèmes d'intendance que nous connaissons.

Enfin, nous vous rappelons que la taxe forfaitaire annuelle pour les habitants de Prangins s'élève à CHF 60.00 pour 2014. C'est la taxe forfaitaire la plus basse du district de Nyon à notre connaissance.

Exemple: pour un couple sans enfants, la taxe annuelle est de CHF 120.00 pour 2014, au lieu de CHF 194,40 en 2013. Une baisse de CHF 74,40, soit le coût de 37 sacs taxés.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le rapport municipal N° 51/14, concernant la réponse au postulat de Madame Giovanna Bachmann sur les horaires des déchetteries situées sur le territoire de Prangins

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N°51/14 pour valoir réponse au postulat de Madame Giovanna Bachmann "sur les horaires des déchetteries situées sur le territoire de Prangins"

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 février 2014, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler